

Direction des Pèlerinages Diocésains

Secrétariat général
9, rue des Lisses
64100 Bayonne

☎ 05 35 39 55 66

✉ pelerinages.diocesains@diocese64.org



C:\Users\PèlerinagesDiocésain\Desktop\PELERINAGES\DOCUMENTS DIVERS\MUTUELLE ST CHRISTOPHE\SOUSCRIPTION CONTRAT ASSURANCE PELERINAGE FRANCE ou ETRANGER - MSC - def2018.pdf.docx

DEMANDE DE SOUSCRIPTION AU CONTRAT D'ASSURANCE PELERINAGE

Objet : souscription de l'assurance pèlerinage auprès du service

Madame, Monsieur, Monsieur l'abbé, Monsieur le Curé,



Vous organisez un pèlerinage **en France** ou à **l'étranger** et vous souhaitez souscrire l'assurance auprès du service des pèlerinages diocésains. Le contrat d'assurance est souscrit auprès de la Mutuelle Saint Christophe.

Vous trouverez dans ce dossier les éléments suivants :

- Information du contrat d'assurance : **page 2**
- Formulaire de demande de souscription au contrat d'assurance : **page 3**
- Annexe 1 : modèle de liste des pèlerins : **page 5**
- Annexe 2 : comment utiliser l'assurance en cas de problème durant le pèlerinage : **page 6**
- Annexe 3 : tableau des garanties (France) : **page 7**
- Annexe 4 : tableau des garanties (étranger) : **page 8**

Afin que nous puissions vous établir le contrat d'assurance, **merci de bien vouloir nous adresser les documents suivants :**

- Formulaire de demande de souscription d'assurance de la **page 3**
- Liste des pèlerins (nom, prénom, date et lieu de naissance) : cf modèle annexe 1 **page 5**



Ces documents doivent être renvoyés par mail à pelerinages.diocesains@diocese64.org au **plus tard 15 jours** avant le début de votre pèlerinage. **En cas de déclaration tardive**, la mutuelle ne pourra pourvoir aux besoins d'assurance et d'assistance du pèlerinage.

Comptant sur votre collaboration et restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Monsieur le Curé, Monsieur l'abbé, en l'assurance de mes prières,

Abbé François de MESMAY,

Directeur des pèlerinages diocésains



Direction des Pèlerinages Diocésains

Secrétariat général

9, rue des Lisses

64100 Bayonne

☎ 05 35 39 55 66

✉ pelerinages.diocesains@diocese64.org

C:\Users\PèlerinagesDiocésain\Desktop\PELERINAGES\DOCUMENTS DIVERS\MUTUELLE ST CHRISTOPHE\SOUSSION CONTRAT ASSURANCE PELERINAGE FRANCE ou ETRANGER - MSC - def2018.pdf.docx



INFORMATION DU CONTRAT DU PELERINAGE

Responsabilité civile

L'assurance responsabilité civile a pour but de couvrir les dommages, matériels ou corporels qui peuvent être causés à autrui dans le cadre de l'activité de pèlerinage. Les personnes assurées par le contrat sont toutes les personnes qui participent au pèlerinage : le personnel salarié ou bénévole y compris les médecins (à l'exception des médecins radiés et des retraités non-inscrits au tableau de l'ordre), les brancardiers... mais aussi les pèlerins eux-mêmes y compris les mineurs.

Matériel et bagages

Pour garantir le matériel de l'organisation des pèlerinages ainsi que les bagages des participants en cas de pertes, détériorations ou vols.

Individuelle accident

Cette garantie vise à indemniser les dommages corporels dont une personne peut être victime sans qu'un tiers en soit la cause. Dans le cadre de notre contrat, les personnels (salariés ou bénévoles) bénéficient de cette garantie : qu'ils soient personnels de santé, brancardiers, aides occasionnelles mais aussi médecins (à l'exception des médecins radiés et des retraités non-inscrits au tableau de l'ordre). De même, les pèlerins même mineurs bénéficient de la garantie individuelle accident dans le cadre de l'activité du pèlerinage.

Assistance

Il s'agit d'une des garanties essentielles du contrat pèlerinage qui, en cas de maladie ou d'accident, en France comme à l'étranger, va notamment intervenir pour organiser le transport du malade ou du blessé à l'hôpital et, le cas échéant, mettre en place un rapatriement sanitaire.

TARIF FRANCE

Tarif pour l'année 2019 : **0,63 €** X nombre jours X nombre de participant

TARIF ETRANGER (pays carte verte)

Tarif pour l'année 2019 : **1,07 €** X nombre jours X nombre de participant

Pays Carte verte : Albanie Allemagne Andorre Arym/Fyrom Autriche Belgique Biélorussie Bosnie-Herzégovine Bulgarie Chypre Croatie Danemark Espagne Estonie France Finlande Grèce Hongrie Irlande Islande Israël Italie Lettonie Lituanie Luxembourg Malte Maroc Moldavie Norvège Pays-Bas Pologne Portugal Roumanie Serbie-et Monténégro Slovénie Suède Suisse République-islamique d'Iran République-Slovaque République-Tchèque Royaume-Uni-de-Grande-Bretagne-et-Irlande-du-Nord Tunisie Turquie Ukraine

TARIF ETRANGER (autres pays)

Tarif pour l'année 2018 : **2,19 €** X nombre jours X nombre de participant

Direction des Pèlerinages Diocésains

Secrétariat général
9, rue des Lisses
64100 Bayonne

☎ 05 35 39 55 66

✉ pelerinages.diocesains@diocese64.org



C:\Users\PèlerinagesDiocésain\Desktop\PELERINAGES\DOCUMENTS DIVERS\MUTUELLE ST CHRISTOPHE\SOUSCRIPTION CONTRAT ASSURANCE PELERINAGE FRANCE ou ETRANGER - MSC - def2018.pdf.docx

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SOUSCRIPTION AU CONTRAT D'ASSURANCE PELERINAGE

à renvoyer par e-mail le plus rapidement possible

Coordonnée du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

E-mail :

Le Pèlerinage

Lieu ou itinéraire du pèlerinage :

Date de départ (jj/mm/aaaa) :/...../.....

Date de retour (jj/mm/aaaa) :/...../.....

Nombre de jours :-> **(Les journées de départ et de retour comptent pour une seule journée)**

Nombre de participants :

	NOMBRE DE PERSONNES	NOMBRE DE JOURS**	COTISATION	SOUS-TOTAL
FRANCE X X	0,63€ =
ETRANGER PAYS CARTE VERTE* X X	1,07€ =
ETRANGER AUTRES PAYS X X	2,19€ =
GARANTIE FINANCIERE*** X	0,40€ =
			TOTAL€

Veuillez adresser votre règlement à l'ordre de **l'Association diocésaine Pèlerinage**.

*cf liste pays carte verte page2

** Les journées de départ et de retour comptent pour une seule journée

*** Sont à rajouter 0,40 centimes par personne concernant la garantie financière souscrite auprès de notre courtier ATRADIUS.



Après souscription, une **copie de la déclaration** vous sera envoyée par e-mail.

Vous devez la conserver **sur vous** pendant toute la **durée du pèlerinage** ainsi que l'annexe

n°2 page 5.

Page 3 sur 7

9 rue des Lisses – 64100 Bayonne - N° d'immatriculation : IM064110018

Direction des Pèlerinages Diocésains

Secrétariat général

9, rue des Lisses

64100 Bayonne

☎ 05 35 39 55 66

✉ pelerinages.diocesains@diocese64.org

C:\Users\PèlerinagesDiocésain\Desktop\PELERINAGES\DOCUMENTS DIVERS\MUTUELLE ST CHRISTOPHE\SOUSCRIPTION CONTRAT ASSURANCE PELERINAGE FRANCE ou ETRANGER - MSC - def2018.pdf.docx



Annexe 1 : Liste des pèlerins

	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				

Direction des Pèlerinages Diocésains

Secrétariat général
9, rue des Lisses
64100 Bayonne

☎ 05 35 39 55 66


✉ pelerinages.diocesains@diocese64.org

C:\Users\PèlerinagesDiocésain\Desktop\PELERINAGES\DOCUMENTS DIVERS\MUTUELLE ST CHRISTOPHE\SOUSSION CONTRAT ASSURANCE PELERINAGE FRANCE ou ETRANGER - MSC - def2018.pdf.docx



Annexe 2 : En cas de nécessité pendant le pèlerinage

Lors d'un pèlerinage,
en cas de nécessité,
où faut-il s'adresser ?



Les cas d'accident ou de maladie nécessitent en priorité l'intervention de **L'ASSISTANCE**

- rapatriement médical
- visite d'un proche
- rapatriement en cas de décès
- avance de caution pénale à l'étranger...

APPELEZ IMMÉDIATEMENT
tél : 01 55 92 26 16
24h sur 24
Mutuelle Saint-Christophe assistance
6, rue André Gide 92320 Châtillon

Comment contacter la Mutuelle si vous êtes à l'étranger ?

Composez le n° international du pays suivi du **33 1 55 92 26 16**

Si les liaisons téléphoniques sont mauvaises ou impossibles ?

Utilisez le fax **01 55 92 40 50**
ou depuis l'étranger **33 1 55 92 40 50**

Marche à suivre ?

Lors de votre premier appel, indiquez :

le nom de votre assureur : **MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE ASSURANCES**
votre n° de « contrat pèlerinage »

Un n° de dossier ASSISTANCE vous sera communiqué.
Lui seul justifie d'une prise en charge des interventions.
Rappelez-le systématiquement lors de toutes vos relations pour le suivi du dossier.

Si vous faites appel au service d'assurance pendant votre pèlerinage, n'oubliez pas de le signaler immédiatement à la direction des pèlerinages au **05.35.39.55.66** !

Direction des Pèlerinages Diocésains

Secrétariat général
9, rue des Lisses
64100 Bayonne

☎ 05 35 39 55 66

✉ pelerinages.diocesains@diocese64.org

C:\Users\PèlerinagesDiocésain\Desktop\PELERINAGES\DOCUMENTS DIVERS\MUTUELLE ST CHRISTOPHE\SOUSCRIPTION CONTRAT ASSURANCE PELERINAGE FRANCE ou ETRANGER - MSC - def2018.pdf.docx



Annexe 3 : tableau des garanties (France)

A-Assurances

Garanties	Montants	Franchises
Volet 1 Responsabilité civile		
Dommmages corporels	9 000 000 €	
Intoxications alimentaires par année d'assurance	763 000 €	
Faute inexcusable de l'employeur	1 000 000 €	
Dommmages matériels y compris incendie hors locaux ⁽¹⁾	1 500 000 €	75 €
Dommmages immatériels non consécutifs	100 000 €	
Défense et recours	20 000 €	
Garantie dommmages (pertes, vols, dégradations) :		
- Matériel de pèlerinage	3 900 €	75 €
- Bagages par participant	460 €	45 €
Volet 2 Individuelle accident		
Décès ⁽²⁾	15 500 €	
- sauf mineurs	3 100 €	
Invalidité permanente totale ⁽²⁾	22 900 €	10 %
Incapacité temporaire 365 jours maximum par jour ⁽²⁾	8 €	3 jours
Frais médicaux dont forfait journalier pour séjour supérieur à 7 jours	1 600 €	Franchise relative : 7 jours
Recherche et secours	6 100 €	
Frais d'optique	155 €	
Frais dentaires (par dent)	230 €	
Appareil d'orthodontie	230 €	
Prothèse auditive	305 €	
Transport ⁽³⁾	61 €	
Transport ⁽⁴⁾	305 €	

(1) Lors de l'affrètement d'une rame SNCF, vous devez souscrire un contrat spécifique "contrat affrètement" pour répondre aux exigences de la SNCF.

(2) Pour ces trois garanties, le montant des indemnités indiqué est réduit de 10 % par an à partir du 75^{ème} anniversaire de l'assuré. Ces trois garanties cessent lorsque l'assuré atteint 80 ans.

(3) Indemnisation des frais de transport de 1^{er} secours en cas d'accident ou maladie nécessitant un rapatriement par l'assureur.

(4) Indemnisation des frais de transport lors du pré-acheminement et uniquement dans le cadre du contrat complémentaire aux agences de voyages.

B - ASSISTANCE : cf. Résumé des prestations sur annexe - réf. 135 PRI

Ce contrat a été formé sur la base des déclarations que j'ai faites au recto.

Les articles L.113-8 et L.113-9 du Code des assurances sont applicables (nullité du contrat notamment) si, dans la description du risque, la société assureur a été induite en erreur par suite d'une réticence ou d'une fausse déclaration de ma part.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, j'autorise l'assureur à communiquer mes réponses à tous les intervenants appelés à connaître le contrat.

Je dispose d'un droit d'accès et de rectification pour toute information me concernant que je pourrais exercer auprès du Bureau d'Organisation de la Mutuelle Saint-Christophe assurances.

Direction des Pèlerinages Diocésains

Secrétariat général
9, rue des Lisses
64100 Bayonne

☎ 05 35 39 55 66

✉ pelerinages.diocesains@diocese64.org

C:\Users\PèlerinagesDiocésain\Desktop\PELERINAGES\DOCUMENTS DIVERS\MUTUELLE ST CHRISTOPHE\SOUSCRIPTION CONTRAT ASSURANCE PELERINAGE FRANCE ou ETRANGER - MSC - def2018.pdf.docx



Annexe 4 : tableau des garanties (Etranger)

A-Assurances

Garanties	Montants	Franchises
Volet 1 Responsabilité civile		
Dommages corporels	9 000 000 €	
Intoxications alimentaires par année d'assurance	763 000 €	
Faute inexcusable de l'employeur	1 000 000 €	
Dommages matériels y compris incendie hors locaux ⁽¹⁾	1 500 000 €	75 €
Dommages immatériels non consécutifs	100 000 €	
Défense et recours	20 000 €	
Garantie dommages (pertes, vols, dégradations) :		
- Matériel de pèlerinage	3 900 €	75 €
- Bagages par participant	460 €	45 €
Volet 2 Individuelle accident		
Décès ⁽²⁾	15 500 €	
- sauf mineurs	3 100 €	
Incapacité permanente totale ⁽²⁾	22 900 €	10 %
Incapacité temporaire 365 jours maximum par jour ⁽²⁾	8 €	3 jours
Frais médicaux dont forfait journalier pour séjour supérieur à 7 jours	1 600 €	Franchise relative : 7 jours
Recherche et secours	6 100 €	
Frais d'optique	155 €	
Frais dentaires (par dent)	230 €	
Appareil d'orthodontie	230 €	
Prothèse auditive	305 €	
Transport ⁽³⁾	61 €	
Transport ⁽⁴⁾	305 €	

(1) Lors de l'affrètement d'une rame SNCF, vous devez souscrire un contrat spécifique "contrat affrètement" pour répondre aux exigences de la SNCF.

(2) Pour ces trois garanties, le montant des indemnités indiqué est réduit de 10 % par an à partir du 75^{ème} anniversaire de l'assuré. Ces trois garanties cessent lorsque l'assuré atteint 80 ans.

(3) Indemnisation des frais de transport de 1^{er} secours en cas d'accident ou maladie nécessitant un rapatriement par l'assisteuse.

(4) Indemnisation des frais de transport lors du pré-acheminement et uniquement dans le cadre du contrat complémentaire aux agences de voyages.